



LOI « PLEIN EMPLOI » ET CRÉATION DE FRANCE TRAVAIL : UNE MACHINE DE GUERRE CONTRE LES DROITS DE NOS USAGER·ÈRES ET NOS CONDITIONS DE TRAVAIL

Depuis plusieurs mois maintenant, E. Macron prétend que le pays est au bord du plein emploi et qu'il suffirait de « remettre au travail » les derniers réfractaires pour y parvenir... Il suffirait de « traverser la rue » pour que le chômage soit au plus bas de notre histoire récente. A l'unisson du patronat, nos dirigeant·es insistent sur le nombre faramineux d'offres d'emploi non pourvues. Pourtant, en consultant le site pole-emploi.fr, on constate que seulement 20% de ces offres sont des emplois en CDI à temps plein alors que 80% de ces offres, concernent des emplois précaires, en CDD et/ou à temps partiel.

Le plein emploi ? Un effet de com' à marche forcée !

Au-delà de la communication gouvernementale, c'est plus de 10 millions de personnes (privé·es d'emploi inscrit·es à PE, précaires, allocataires du RSA non-inscrit·es...) qui sont concernées par les mesures contenues dans le projet de loi « Plein emploi » qui, après un passage express au Sénat début juillet, vient d'être adopté par une majorité de député·es à l'Assemblée Nationale aujourd'hui mardi 10 octobre.

Après avoir refusé, en accord avec les employeurs « en difficulté de recrutement », de poser la question des salaires et des conditions d'emploi et de travail de ces secteurs (Hôtellerie/Restauration, Aide à la personne...), le gouvernement a trouvé la solution. Avec sa minorité présidentielle et l'aide des député·es LR de l'Assemblée Nationale a trouvé la solution, il force la main des plus fragiles de la population pour qu'ils prennent des postes sous-payés et/ou avec des conditions de travail très dégradées. **C'est la substance du projet de loi et de la mise en place de France Travail.**

Créer une main d'œuvre corvéable de travailleuses et travailleurs pauvres !

La dégradation des conditions d'accompagnement des privé·es d'emploi, avec la création de France Travail et particulièrement le renforcement du contrôle de la recherche d'emploi (et donc des sanctions), permettra au patronat d'imposer ses conditions aux salarié·es du pays. **Au-delà même des millions de personnes concernées directement, les nouvelles mesures sur le traitement du chômage auront également de graves répercussions sur les travailleuses et travailleurs actuellement en emploi.**

La loi prévoit, dès ses premiers articles, que toute personne ayant besoin d'un accompagnement devra s'inscrire à France Travail, l'ancien Pôle emploi. Ce sont plusieurs centaines de milliers d'inscriptions qui se profilent tous les ans, sans que le gouvernement ne prévoie de renforts pour l'opérateur. De plus avec l'amendement du groupe LR, ces mêmes personnes devront justifier d'au moins 15h d'activité par semaine, au grand bénéfice des employeurs qui auront recours à cette main d'œuvre gratuite. De plus, ils et elles devront effectuer au moins 15h d'activité par semaine. Même si cette notion « d'activité » n'est pas encore clairement définie, les allocataires du RSA devront apporter la preuve de leurs recherches d'emploi sous peine de sanctions sévères, allant de la suspension à la suppression de l'allocation.

C'est donc l'ensemble du monde du travail qui est attaqué par le gouvernement, au seul profit des employeurs, par le biais :

- de la casse des lycées professionnels remplacés par la généralisation de l'apprentissage,
- la destruction morceau par morceau de l'Assurance Chômage,
- la suppression complète du projet professionnel de nos usager·ères, sacrifiant ainsi le CEP Conseil en Evolution Professionnel sur l'autel des besoins immédiats des employeurs,
- la casse du service public de l'emploi avec la mise en place de France Travail,
- les mesures sur la main d'œuvre étrangère prévues dans la loi immigration.

Quel avenir pour les personnels de Pôle emploi et du Réseau des Acteurs de l'Insertion et de l'Emploi (RAIE) ?

Il est difficile de dire ce que deviendront les personnels de Pôle emploi, futur France Travail et des autres institutions qui composeront le RAIE (Missions Locales, Cap emploi, Conseils départementaux etc.). La présence amplifiée des collectivités territoriales (régions et Conseils départementaux) dans la gouvernance aura forcément des conséquences sur les choix du futur établissement et donc sur ses personnels.

La mise en concurrence des différents opérateurs aura aussi des conséquences néfastes sur les conditions de travail de toutes et tous, en renforçant la politique de résultats aux conséquences délétères pour les agent-es. Tous les métiers actuels seront impactés par la mise en place de France Travail : l'accompagnement, l'orientation spécialisée (psychologues du travail), le service aux entreprises, la gestion des droits et le management.

Nos métiers consistent à prendre en charge des publics fragiles en les accompagnant le mieux possible dans la réalisation de leur projet professionnel, leur recherche d'emploi, leur reconversion. **C'est tout le contraire de la philosophie gouvernementale avec sa loi « Plein emploi » et la création de France Travail.** Opposés à la coercition et partisans de la relation de confiance avec nos usager-ères, nous sommes donc opposés à cette loi.

Quels moyens pour cette politique ?

Les règles actuelles d'indemnisation sont issues des dernières décisions gouvernementales de décembre 2022, que nous avons combattues en leur temps et sont valables jusqu'au 31 décembre 2023. Le gouvernement souhaite aller plus loin et serrer encore plus la vis, estimant que les économies déjà réalisées sur le dos de l'indemnisation des privé-es d'emploi ne sont pas suffisantes. Les organisations syndicales ont d'ores et déjà annoncé qu'elles refusaient l'approfondissement de cette politique qui a renforcé la précarité et l'appauvrissement des plus fragiles de la population.

Quant au financement de France Travail, c'est justement ce tour de vis supplémentaire sur les règles d'indemnisation qui financera sa création. Le gouvernement n'a nullement l'intention de débloquer les moyens complémentaires. Au-delà des économies sur l'Assurance Chômage et sur le budget de PE la solution est toute trouvée : l'appel au privé, via l'augmentation prévue du recours aux OPP (Opérateurs Privés de Placement) !

Le SNU est fortement opposé à cette loi qui réorganise le service public de l'emploi

FRANCE TRAVAIL OÙ EN SOMMES-NOUS ?



EN DIRECT SUR FACEBOOK :
<https://fb.me/e/3V1sCT9oU>



EN DIRECT SUR YOU TUBE :
www.youtube.com/watch?v=VPLDbF3BBfI

Le SNU Pôle emploi FSU, fortement opposé à cette loi qui réorganise le service public de l'emploi, vous propose de retrouver sa réunion d'information en direct sur les liens ci-dessus :

Mardi 10 octobre à partir de 14h (heure métropole) ou en replay après cette date.

POUR ÊTRE MIEUX DÉFENDU-E

ÊTRE MIEUX INFORMÉ-E



POUR VOUS AIDER
À Y VOIR PLUS CLAIR,
SUR QUEL SYNDICAT
COMPTEZ-VOUS ?



Le syndicat qui a l'œil sur tout.

@snu.pole.emploi.fsu

@snupoleemploi

@SnuPoleEmploi

@snupoleemploi.fsu

www.snutefisu.fr

syndicat.snu@pole-emploi.fr